

Membres en exercice:

15

Séance du 22 février 2023**Présents :** 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoqué le jeudi 16 février 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe PUECH

Votants : 14

Sont présents: Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joelle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Aude GILABERT, Franck THOMAS, David LATHAM, Christine RAMON, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO EPOUSE MANUS

Représentés: Marie-Charlotte FAVRELLE, Daniel BOUNIOL, Patrick DAPOT

Excuses:

Absents: Frédéric DAPOT

Secrétaire de séance: Christine RAMON

1° Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 15.12.2022 : PV validé.**2° Désignation du secrétaire de séance ; Madame RAMON Christine****3° Finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER :**

Monsieur FISCHER précise à l'assemblée que l'ordre de présentation des comptes est modifié, il présente en point a) le Compte financier unique M57 (budget général).

En préambule, l'Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal un récapitulatif des résultats pluriannuels sur les budgets M57 et M49. Résultats positifs malgré des réalisations en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du CFU, Monsieur Jean-Philippe FISCHER, Adjoint aux finances, est désigné comme président de l'assemblée.

A compter de l'exercice 2022, le Compte Financier Unique se substitue au Compte de Gestion (présenté par le comptable et au Compte Administratif présenté par l'ordonnateur (Maire)).

a) CFU M57 2022 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		231 029.57		34 842.39		265 871.96
Opérations de l'exercice	648 594.05	659 926.34	134 137.57	127 479.86	782 731.62	787 406.20
TOTAUX	648 594.05	890 955.91	134 137.57	162 322.25	782 731.62	1 053 278.16
Résultat de clôture		242 361.86		28 184.68		270 546.54
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement Total			270 546.54
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			- 102 788.44

Résultats de l'exercice :

En fonctionnement : $659\,926.34 - 648\,594.05 = + 11\,332.29 \text{ €}$

En investissement : $134\,137.57 - 127\,479.86 = -6\,657.71 \text{ €}$ (résultat négatif car la collectivité est en attente du versement de la subvention de la région pour l'aire de jeux pour 8 700.00 €)

Affectation de résultat :

	au compte 1068 (recette d'investissement)
242 361.86	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Jean-Philippe FISCHER procède au vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2022 M57.

b) CFU M49 2022 (eau et assainissement) :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		59 250.55		162 020.28		221 270.83
Opérations de l'exercice	134 962.02	141 384.46	35 058.73	49 457.80	170 020.75	190 842.26
TOTAUX	134 962.02	200 635.01	35 058.73	211 478.08	170 020.75	412 113.09
Résultat de clôture		65 672.99		176 419.35		242 092.34
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement			242 092.34
			Pour mémoire : virement à la s			27 446.96

à la section d'investissement

Résultats de l'exercice :

En fonctionnement : 141 962.46 - 134 962.02 = + 6 422.44

En investissement : 141 384.46 - 134 962.02 = + 14 399.07

	au compte 1068 (recette d'inve
65 672.99	au compte 002 (excédent de fon

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Jean-Philippe FISCHER procède au vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte financier Unique 2022 m49.

c) Budget Primitif M49 2023 (eau et assainissement) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	212 908,14	147 235,15
	-	-	-
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 65 672,99
	-	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	212 908,14	212 908,14
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	269 827,03	93 407,68
	-	-	-
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 176 419,35
	-	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	269 827,03	269 827,03
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	482 735,17	482 735,17

Section de fonctionnement : le résultat reporté (65 672.99) est positionné

Rappel : les recettes de la section de fonctionnement sont essentiellement produites par la facturation de l'eau.

Section d'investissement : le résultat reporté (176 419.35) est positionné

Dépenses d'investissements prévues pour ce budget :

Renouvellement de biens prévision : 52 730 €

Réhabilitation réseau assainissement route de Narbonne : 172 000 €

Renouvellement matériel et outillage : 12 626.15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le budget M49 2023 ainsi présenté.

d) Affectation don du "Club du p'tit quinquin" au budget général :

Il est précisé que le club cité ci-dessus a bénéficié du prêt du foyer municipal.

Afin de remercier la Mairie, ce club a décidé de faire un don de : 50.00 €.

Il est proposé d'affecter cette somme au budget général sans contrainte d'affectation

Proposition validée.

e) Mandatement des dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif m57 2023 :

Il est rappelé à l'assemblée que le Budget Général sera votée au mois de mars si les montants des dotations sont connus, sinon au mois d'avril. Afin de pouvoir mandater facture d'un montant de :

2 970.00 € relative à l'aménagement de l'aire de lavage (fourniture cuve), il est demandé au Conseil Municipal de porter au compte :

231-201 : Aménagement aire de lavage : + 3 000.00 € (montant arrondi).

Le programme sera régularisé au vote du Budget Primitif.

Proposition validée.

4° Convention prestation ménage dans les locaux de l'ex Communauté de Communes loués au SMMAR :

Monsieur Hugues DAUTHERIVES rappelle à l'assemblée le débat sur ce sujet lors de la réunion de l'assemblée le 15.12.2022..

A ce jour, il convient de valider la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention modifiée au 01.02.2023.

Soit loyer : 750.00 € au lieu de 600.00 € : proposition validée.

5° Projet de cession à la Mairie d'une bande de terre appartenant à Monsieur AFONSO :

Monsieur Hugues DAUTHERIVES précise à l'assemblée qu'il s'agit d'une bande de terre d'environ 234m² que Monsieur AFONSO souhaite céder à la commune pour l'euro symbolique (parcelle A 1876).

L'arpentage ainsi que les frais notariés seront pris en charge par la commune.

Proposition validée.

6° Travaux :

a) information travaux chœur de l'église suite dégâts des eaux :

Monsieur le Maire et Monsieur Hugues DAUTHERIVES précisent que l'assurance GROUPAMA a pris en considération ces dégâts et sa participation se concrétise comme ci-dessous :

Rénovation chœur de l'Eglise		
Travaux	TTC	Remboursement GROUPAMA
Rénovation		
Plafond	14 400 €	11 571,82 € (perçus)
Montage et démontage plateforme travail	12 540,00 €	7 637,40 € (perçus après paiement travaux)
	26 940 €	19 209,22 €

Soit reste à charge pour la commune : 7 730.78 €. Cette opération de rénovation sera inscrite au BUDGET M57 de 2023.

b) Information aire de remplissage et nettoyage machine à vendanger :

Monsieur le Maire indique que les travaux sont en cours. La dalle de nettoyage et de remplissage viennent d'être créées.

Le Conseil Municipal devra délibérer pour, d'une part, établir un règlement pour les utilisateurs, d'autre part, se déterminer quant au montant qui pourra être demandé).

7° Examen convention relative au fonctionnement périscolaire du mercredi avec la Commune de FABREZAN :

Madame Joëlle SOLER dépose sur bureau la proposition de convention avec la commune de FABREZAN concernant l'activité périscolaire du mercredi au sein de l'accueil de mineurs au 1er janvier 2023 suite à la fermeture de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

La commune de Thézan versera à la commune de FABREZAN un forfait de 4€ par enfant par heure facturée à la famille.

Proposition validée.

8° Questions diverses :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'à compter du 1er janvier 2026 la compétence eau et assainissement sera transférée à la Communauté de Communes.

Toutes les informations nécessaires seront données au fur et à mesure de la préparation à ce nouveau transfert.